

Avis de constitution

SOCIETE « AHOBA COMMUNICATION SARL » en abrégé « ACS »

Siège ABIDJAN YOPOUGON LOKOUA NOUVEAU  
QUARTIER, Lot 03, Ilot 02

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 01/12/2025 et enregistrés au CEPICI le 03/04/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AHOBA COMMUNICATION SARL »

en abrégé « ACS »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE:

Transfert d'argent, national et international.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirecte

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN YOPOUGON LOKOUA NOUVEAU  
QUARTIER, Lot 03, Ilot 02

Dirigeant(s) Mme ADIEMBA ANVOBA AUGUSTINE  
(GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-07885 du 05/08/2025 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°47819/GTCA/RC/2025 du 05/08/2025

